

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars, à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme BIDEGARAY Carole, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. IRIGOYEN Andoni, M. JORAJURIA Ramuntxo, Mme LAFUENTE Béatrice, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, M. OILLARBURU Sébastien, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme GOICOECHEA ETCHEBARNE Amaia, Mme IRASTORZA Miren

Procurations : Mme GOICOECHEA ETCHEBARNE Amaia ayant donné procuration à Mme BIDEGARAY Carole et Mme IRASTORZA Miren ayant donné procuration à Mme LAFUENTE Béatrice

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BIDEGARAY Carole

Date convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

DECISION N°7- DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES TROIS ECOLES

(Nomenclature 5.3 – Désignation de représentants)

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués communaux titulaires et des délégués communaux suppléants auprès des trois écoles : Ecole publique, Ecole privée et Ikastola.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ELIT pour représenter la commune auprès des trois écoles :

Déléguées titulaires :

- Madame Carole BIDEGARAY

- Madame Elodie PERUSANSENA

Délégués suppléants :

- Madame Béatrice LAFUENTE

- Madame Claudine IDIART

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 21 mars 2026
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 24/03/2026
Et après transmission en sous-préfecture le 24/03/2026